

problèmes d'aménagement et de viabilisation sociale dans les projets de développement économique de l'aire du programme de lutte contre l'onchocercose

R.C. SAWADOGO

O.M.S. - programme de lutte contre l'onchocercose

N.B. - Le présent texte a fait l'objet d'une communication au Congrès de l'Association française pour la Cybernétique économique et technique — 21-24 novembre 1977 - Versailles - France.

RÉSUMÉ

Dans un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest s'observent actuellement de nombreux mouvements de population en direction de vallées assainies ou en voie de l'être, en direction de grands aménagements hydro-agricoles, pastoraux ou industriels. Tels sont, à titre d'exemple, les cas de la Vallée des Voltas, la Vallée du Kou, le projet sucrier de Banfora en Haute-Volta; l'Office du Niger au Mali; les Terres Neuves, les Six Puits, le Delta du Sénégal; l'Aménagement de la Vallée du Bandama, les grands périmètres sucriers et les ranchs d'élevage en Côte-d'Ivoire.

Ces mouvements de population aboutissent à la constitution de collectivités nouvelles considérables, informelles dans le cas des migrations spontanées, en voie de structuration dans celui des migrations organisées.

Les populations concernées sont généralement pauvres et médiocrement pourvues en équipements sociaux collectifs d'éducation, de formation et de santé. Devenant une composante importante des projets de développement économique en tant que force de travail, il importe, dès lors, de trouver une stratégie globale de leur transfert et de leur installation.

La présente communication pose le problème de la définition d'une politique de migration et d'un plan d'aménagement en équipements sociaux collectifs au bénéfice des nouvelles collectivités. Elle s'inspire d'une part de l'expérience de projets actuellement en cours d'exécution, et d'autre part de l'esprit de l'intervention, dans les projets de mise en valeur des zones libérées, du Programme de Lutte contre l'Onchocercose dans la Région du Bassin de la Volta.

ABSTRACT

In a certain number of countries in Western Africa, large movements of population can be observed migrating towards valleys which are being or have been sanified, to large-scale hydro-agricultural, pastoral or industrial schemes. In Upper Volta, the Volta Valley

and Kou Valley operations and the Banfora sugar project are some such examples; in Mali, the Niger Office; in Senegal, the New Lands, the Six Wells and the Delta project; and in Ivory Coast, the Bandama Valley Scheme, the large sugar belts and stock ranches. These population movements lead to the establishment of large new collectivities, informal in the case of spontaneous migration and in process of structuration in the case of organized migration.

The populations concerned are generally poor and have very little in the way of social equipment : education, training and health services are practically non-existent. Since the work force they represent is an important element of economic development plans, a general plan of action should be established for their transfer and installation.

The present paper sets the problem of defining a migration policy and a social equipment programme for the new collectivities. It is inspired from two sources :

experience obtained through on-going projects;

interventions in the Anti-Onchocercosis Programme in the Volta Basin Region for developing the liberated zones.

SITUATION DE BASE DES POPULATIONS RURALES DE L'AIRE DU PROGRAMME ONCHOCERCOSE

Cette situation est décrite par référence à trois considérations :

L'inventaire clairement exprimé par les populations elles-mêmes, des équipements qu'elles jugent nécessaires et prioritaires pour une vie saine, équilibrée et agréable.

L'incapacité économique où se trouvent ces populations de satisfaire, elles-mêmes, à ces besoins primaires.

Une distribution inégalitaire de ce que les Etats ont pu réaliser en la matière, inégalités dont sont victimes les mêmes populations rurales.

Les équipements sociaux prioritaires des populations rurales

Deux sondages d'opinion, effectués sur des échantillons de la zone du Programme de Lutte contre l'Onchocercose, donnent une première idée de ces équipements sociaux prioritaires :

Le premier sondage est tiré du rapport de la Mission d'Assistance Préparatoire aux Gouvernements. Au terme des études préliminaires consacrées à l'inventaire, par priorité des équipements sociaux collectifs nécessaires aux populations éventuellement sollicitées pour la mise en valeur des Vallées à libérer de l'onchocercose, ce document indique : « les enquêtés ont beaucoup insisté sur la nécessité d'établir des services sanitaires et scolaires (postes de soins médicaux et maternels, hôpitaux et écoles). (Ils) jugent nécessaire, étant donné la grande irrégularité des précipitations annuelles, qu'un approvisionnement en eau soit assuré tant pour la population que pour les animaux et les cultures (OMS, Rapport PAG, 1973, Annexe VI-I, p. 51).

Le deuxième sondage est tiré du rapport sociologique de l'étude d'aménagement des villages de la zone du périmètre sucrier de Ferkessedougou, en Côte-d'Ivoire. Dans l'enquête consacrée aux équipements sociaux collectifs dont les futurs manœuvres des villages du périmètre souhaitent voir la réalisation, quatre éléments reviennent invariablement dans les priorités établies par 165 personnes interrogées ; le dispensaire qui recueille 81,8 % des choix, l'école avec 64,9 % des choix, l'eau avec 59,4 % des choix et le marché avec 52,1 % des préférences. Ces quatre équipements se détachent nettement des autres : le cinquième équipement, bureau d'Etat-Civil, n'a recueilli que 20 % des choix. Précisons que les quatre premières préférences conservent leur rang même quand on classe

les personnes interrogées par leur statut matrimonial, en célibataires et en hommes mariés.

La corrélation des besoins sociaux exprimés par les deux sondages peut difficilement être mise en compte d'une fortuite coïncidence : elle reflète des besoins réellement ressentis par les populations rurales, comme on peut le constater par les deux autres considérations qui suivent.

L'incapacité économique des populations pour une auto-réalisation des équipements

L'aire actuelle du Programme de Lutte contre l'Onchocercose couvre, en Haute-Volta, la presque totalité du territoire national. Au Mali, elle ne prend que la zone sud-ouest (Sikasso) et une mince bande dans la région centre-sud (Bandiagara). Au Niger, seuls les arrondissements de Tera et de Say sont concernés. Dans les pays côtiers, ce sont les régions septentrionales qui sont concernées : ce sont les Départements d'Odiénné, de Boundiali, de Korhogo, de Ferkessedougou, de Bouna, de Dabakala et de Katiola pour la Côte-d'Ivoire ; au Ghana, ce sont Upper Region et Northern Region. Au Togo, il s'agit de la région des savanes (chef-lieu Dapango), celle de la Kara (chef-lieu : Lama-Kara) et de la région centrale (chef-lieu Sokodé). Au Bénin, ce sont les provinces de l'Atakora et du Borgou. Dans toutes ces régions, les populations de la zone du Programme sont pauvres dans leur très grosse majorité. Ainsi, si l'on se réfère au revenu monétaire agricole qui constitue la principale source des revenus des paysans, la zone se retrouve avec un revenu monétaire agricole moyen de 4.000 F CFA par homme et par an (Département de Ferkessedougou, Plateau mossi).

Cette pauvreté tient, soit à une indigence générale du pays (c'est le cas de la Haute-Volta, du Mali et du Niger), soit à une pauvreté due aux inégalités régionales du progrès économique et social dont sont toujours victimes, dans les pays côtiers, les populations des savanes septentrionales. Pauvreté générale ou pauvreté induite, ce chiffre de revenu annuel est trop insuffisant pour permettre la satisfaction des besoins élémentaires d'une personne pendant toute une année, surtout si l'on doit en soustraire les prélèvements d'impôts et autres taxes de l'Etat.

La distribution inégalitaire, par région, des réalisations existantes

Quant à la distribution inégalitaire des infrastructures sociales existantes, le fossé de l'inégalité d'accès se mesure avec les exemples suivants :

En Côte-d'Ivoire : alors que la mégalopole Abidjan est scolarisée à plus de 75 %, que le sud ivoirien l'est à près de 50 %, seulement 25 % des villages possèdent une école et seulement 12 % de la population scolarisable fréquentent les écoles. En matière de santé, 63 % de « pays ruraux » sont équipés de centres de santé (dispensaires), dans le sud, contre seulement 29 % dans le nord. Le nombre d'habitants par centre de santé est inférieur à 13.000 dans le sud ; dans le département de Ferkéssédougou situé au nord, il dépasse 70.000.

En Haute-Volta : alors que les deux villes principales, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, ont respectivement 38,3 % et 29,3 % de taux de scolarisation, certaines régions, à fortes concentrations humaines et zones de départ de la majorité des migrants, ont entre 9 et 10,9 % (Ouahigouya, Yako) ou 7 à 8,9 % (Séguénéga, Kongoussi et Kaya), voire 3 et moins de 3 % (Titao, Barsalogo). Sur le plan sanitaire, des centres comme Ouagadougou ont moins de 10.000 habitants par dispensaire, tandis que Ouahigouya a plus de 50.000 habitants pour un dispensaire. Quant à la couverture par le personnel sanitaire, Ouagadougou a 25.000 habitants pour un médecin tandis que Ouahigouya, Kongoussi, Kaya et Barsalogo ont un médecin pour 250.000 à 274.000 personnes. Les trois niveaux de considérations que nous venons de faire montrent effectivement que les populations de la zone du Programme Onchocercose connaissent dans leurs régions respectives, des conditions de vie économique, sociale et sanitaire médiocres. Dès lors, les projets de développement économique des terres libérées de l'Onchocercose suscitent autant d'espoir chez les paysans qu'ils posent des problèmes nombreux d'infrastructures d'accueil et d'aménagement des cadres de vie et de travail.

PROBLÈMES D'ACCUEIL DES POPULATIONS DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Revue de quelques problèmes dans les expériences en cours

Les populations des terres hautes, appauvries et surexploitées par un relatif surpeuplement, continuent leur migration traditionnelle vers les terres plus fertiles et plus abondantes des vallées de rivières ou dans des régions plus favorables sur les plans climatique et pédologique. Trois ans d'épandage d'insecticide contre le vecteur de la « cécité des rivières » a considérablement réduit les risques de « l'affaire des yeux » et attisé, directement, la tendance à la colonisation des anciennes terres jadis abandonnées. Enfin les Gouvernements des Etats bénéficiaires du Programme Onchocercose ont mis en œuvre des projets de développement économique, aussi nombreux qu'importants, impliquant très souvent un volume élevé de population au titre de force de travail. C'est dans cet éventail de projets, dont certains ont démarré avant le Programme Onchocercose, que nous prendrons quelques exemples illustrant les problèmes sociaux posés par la mise en œuvre des projets économiques.

Les thèmes ici retenus ne prétendent nullement représenter l'exclusivité des problèmes sociaux. Ils apparaissent cependant prioritaires au regard d'une mise en condition objective des populations pour le mieux-être et leur productivité économique maximale. Il s'agit du type de migration, de l'habitat, des infrastructures sociales (santé, éducation, formation, etc.), de l'organisation sociale et économique des migrants.

Les types de migration et les modalités de transfert des populations

Le plateau mossi de la Haute-Volta a été, depuis de nombreuses décennies, le lieu de départs massifs de migrants vers la Côte-d'Ivoire, vers le Ghana ou vers d'autres régions du pays. La plupart des départs étaient clandestins et les lieux de destination n'étaient connus que longtemps après l'installation du migrant, lequel, s'il était migrant agricole, obtenait sa terre d'habitation et de culture par arrangement direct avec un chef de terre ou un chef de famille, sans jamais se référer à l'administration de l'Etat. C'est depuis 1960 qu'une convention de main-d'œuvre règlemente les départs vers la Côte-d'Ivoire et c'est depuis les années 1970 que les projets de colonisation, créés et administrés par l'Etat, canalisent et organisent certains départs du plateau mossi vers les terres aménagées (1). Alors que les migrants « planifiés » ou « organisés » arrivent dans un cadre de travail et d'habitation prévu et aménagé, réalisent l'exploitation des périmètres dans un espace donné, selon des méthodes définies et sous un encadrement technique, les migrants « spontanés » décident de leur zone d'implantation, appliquent leurs méthodes traditionnelles d'exploitation et demeurent souvent loin des infrastructures sociales, de santé notamment.

Le problème ici posé est celui de pouvoir opter entre les migrations spontanées et les migrations organisées. Les avantages et les inconvénients existent pour les unes et pour les autres, les effets sont tantôt positifs, tantôt négatifs, pour les intéressés, pour l'Etat politique, pour l'économie nationale, pour la conservation de l'équilibre des éco-systèmes.

Le phénomène migratoire recèle d'autres problèmes. Retenons notamment :

dans un pays qui connaît simultanément des migrations internes et des migrations externes à son territoire national (cas de la Haute-Volta et du Mali), faut-il soutenir les migrations internes et décourager les migrations externes ? Selon quelles modalités et à quelles conditions politiques, économiques, sociales, culturelles ?

dans le cadre des migrations internes, quelle politique adopter au regard des couches sociales désirant, pouvant ou devant émigrer (jeunes, adultes, célibataires, familles) sans risquer de créer, à terme, des régions vides sur les plans démographique, économique, culturel ?

si un pays optait pour les migrations « spontanées », comment accorder aux intéressés un minimum d'infrastructures sociales ? Comment éviter les installations anarchiques et les

(1) Quelques chiffres : on estime qu'en 1960, il y avait au Ghana 194.590 Voltaïques émigrés « spontanés », en Côte-d'Ivoire, ils étaient 70.680 en 1942. La convention du 9 mars 1960 y avait amené 40.406 émigrés « réglementés » entre 1960 et 1970. La Vallée du Kou comptait 6.411 personnes, émigrés « organisés », en avril 1975.

destructions néfastes des éco-systèmes ? Comment organiser et planifier la production économique nationale ?

en ce qui concerne les migrations organisées, l'information des migrants potentiels demeure primordiale sur les conditions réelles de leur installation, sur les modalités des exploitations, leurs prérogatives mais également leurs devoirs et les contraintes diverses qui seront les leurs. Toujours dans ce cadre, la viabilité économique des projets de développement importe autant que la viabilité sociale des nouvelles collectivités ainsi constituées.

L'habitat

En Haute-Volta, les migrants « spontanés », partis souvent seuls, ou peu accompagnés, pauvres, construisent d'abord, pour un temps souhaité provisoire, un habitat de fortune. C'est la hutte en paille, petite et sommaire. La maison en banco, ronde ou circulaire, n'intervient que si le migrant fait bonne fortune. Une suite de « campements » de ce genre jalonne la route migratoire de Tougan à Bobo-Dioulasso, via Dédougou et Solenzo.

Dans les villages de l'Aménagement des Vallées des Volta, les migrants « planifiés » construisent, eux-mêmes à l'arrivée, un habitat traditionnel qu'on espère améliorer quand le plan économique sera bien lancé et que les revenus seront plus substantiels.

Le paysan dispose ici d'un vaste espace pour son habitation (un hectare), tandis qu'à la Vallée du Kou, cet espace n'est que d'un quart d'hectare, quelle que soit la taille de la famille. Il renferme en plus tous les éléments nécessaires à un ménage traditionnel : puits, fosse d'aisance, basse-cour, étable, planches de plantes potagères. Cependant la double campagne rizicole rapportant suffisamment de revenus monétaires dans l'année, l'habitat a été rapidement amélioré dans ses matériaux, ses formes et ses dimensions : maisons rectangulaires, en semi-dur, avec toiture en tôle.

Dans les villages du complexe sucrier de Ferkessédougou, en Côte-d'Ivoire, un plan d'aménagement a été préalablement réalisé avant l'installation des immigrants : maison standard de type moderne en dur, avec toiture en tôle, nombre de pièces variable selon que l'ouvrier agricole est célibataire ou marié.

Les infrastructures sociales

En la matière, les migrants « spontanés » sont, pour le moment du moins, laissés pour compte : ils doivent s'accommoder de ce qu'ils trouvent dans leur région d'arrivée. Comme ils arrivent dans ces régions, précisément parce qu'elles sont vides ou peu peuplées, on imagine aisément que ni l'école ni le dispensaire ne leur sont d'un accès facile et immédiat.

Trois ans après l'installation des premiers villages de l'AVV (2), 4 infirmiers seulement assurent les services sanitaires. Des dispensaires ont été construits, mais n'ont pas encore reçu d'infirmier. Les dispensaires ouverts sont, eux-mêmes, médio-

crement pourvus en médicaments et petits matériels de fonctionnement. Le périmètre de la Vallée du Kou, ouvert en 1970, ne comptait en juillet 1976 que deux dispensaires pour environ 12.000 personnes. De plus : ici, comme à l'AVV, il n'y a pas de dépôt de pharmacie où les paysans puissent honorer les ordonnances, ni de véhicule-ambulance qui évacue les cas d'urgence. Enfin ces collectivités nouvelles, diverses par les origines géographiques, ethniques et culturelles, n'ont pas encore un tissu social suffisamment tissé qui garantisse la solidarité et le recours aux accoucheuses et guérisseurs traditionnels.

Les villages situés à l'intérieur du périmètre sucrier de Ferkessédougou bénéficient de deux dispensaires supervisés par un médecin et un analyste de laboratoire. Les médicaments et les matériels y sont mieux assurés et les évacuations faciles à l'hôpital de Ferkessédougou (22 km).

Mais les grandes retenues d'eau et le mélange de populations diverses est un risque d'éclosion de nouvelles maladies ou d'aggravation d'anciennes. Rien n'a été prévu dans ce domaine.

En matière d'éducation par l'école, les 4.500 ouvriers du complexe sucrier disposent pour leurs enfants scolarisables de 5 écoles, totalisant 1.265 écoliers et écolières qui reçoivent l'enseignement rénové en attendant, pour la rentrée 1977, l'enseignement télévisuel, nouvelle formule adoptée par le pays.

La Vallée du Kou a ouvert ses premières classes en 1972. En 1976, le périmètre avait 2 écoles de 9 classes pour ses 12.000 personnes.

L'aménagement des Vallées des Volta ne dispose, trois ans après son lancement, que d'un bâtiment scolaire de 2 classes sans instituteur. L'appel d'offres des fournitures et de construction de nouvelles écoles est soumissionné pour la rentrée 1977-1978. En mai 1977, on estimait qu'il y avait 1.080 enfants d'âge scolaire (8-18 ans), qui seront 4.244 en 1980.

Quant à la formation professionnelle extra-scolaire, tous les projets pratiquent la formation professionnelle « sur le tas ». Celle-ci est complétée par des formules de stages inter-campagne, dont devront progressivement bénéficier tous les exploitants. En plus, l'AVV a l'intention d'assurer une alphabétisation fonctionnelle en langue locale et une éducation-formation spéciale aux jeunes gens qui ont dépassé l'âge de la scolarité classique.

Déjà résolu à la Vallée du Kou par l'existence d'un marché traditionnel, au périmètre sucrier de Ferkessédougou par la proximité du centre commercial de cette ville, le problème du marché et des échanges conserve son acuité pour les villages de l'AVV. Nouvelles collectivités n'ayant pas encore leur propre tissu social, implantées de surcroît sur des terres dont les anciens « propriétaires » n'ont pas encore digéré leur complexe de frustration, ces villages n'ont, en mai 1977, qu'un seul marché ouvert et sont, lorsqu'ils veulent fréquenter les marchés des villages voisins, l'objet d'une véritable mise en quarantaine commerciale : les échanges leur sont difficilement accordés.

(2) L'AVV compte, en mai 1977, 13 villages divisés en blocs où vivent 1.041 familles totalisant environ 10.000 personnes. C'est en 1972 que les premiers blocs expérimentaux ont été installés.

L'organisation sociale et économique des nouvelles collectivités

Il s'agit d'abord du mode de constitution des nouvelles collectivités, ensuite de leur cohésion interne nécessaire à un engagement collectif harmonieux et efficace dans les actions de production.

En prenant l'exemple de la Vallée du Kou, on constate que les 312 premières familles installées en 1971 appartenaient pour 52,1 % à l'ethnie mossi, 27,2 % à l'ethnie bobo, 4,2 % à l'ethnie dioula, 2,9 % à l'ethnie siamou, etc. En 1972, les 582 familles installées comptaient 9,1 % de ressortissants du village de Bama (encadré par le périmètre), 13,3 % de ressortissants de Bobo et de ses environs immédiats (sur un rayon maximum de 25 km), 25,8 % de la Vallée du Kou (1 km alentour), 42,1 % des autres régions du pays (extrêmes : Bobo-Kaya : plus de 450 km) et 56,9 % de l'ouest Volta (Bobo-Dédougou : plus de 180 km).

Ces détails montrent le caractère composite, du point de vue de l'appartenance ethnique et des origines géographiques, des immigrants du périmètre de la Vallée du Kou. Celui-ci n'est pas un cas isolé. Tous les grands projets de développement avec transfert de population font leurs recrutements sur un échantillon divers. Il en découle des problèmes complexes de structuration des villages : qui installer avec qui? Comment baptiser les villages? Sur quels critères faut-il désigner un responsable administratif pour chaque village? Sur quelles bases créer des organismes d'animation dirigée ou auto-entretenu pourant nécessaires tant au plan des loisirs qu'à celui des actions collectives?

L'on sait que les impératifs de la construction nationale imposent que les autorités gouvernementales découragent la persistance des sectarismes divers. Mais faut-il et peut-on, doit-on tout nier et tout ignorer pour autant des diversités régionales et culturelles?

La reconnaissance et l'articulation harmonieuse des catégories sociales et professionnelles, dans leur identité et leurs fonctions, sont également nécessaires. N'est-on pas frappé de constater que l'AVV, ce grand projet du développement rural voltaïque, a oublié de mettre à contribution la moitié de la population engagée : les femmes? Leur rôle, en effet, n'a pas été pris en compte pour définir leur participation, elles demeurent mal informées des activités de l'AVV et souffrent notamment d'une surcharge physique causée par leur participation accrue aux travaux des exploitations sans que des mesures et des équipements (activités pour ressources personnelles, moulins, marchés, etc.) soient venus alléger leurs charges domestiques.

L'information et la formation pour la constitution de groupements professionnels (associations, coopératives, etc.) sont certainement utiles, voire nécessaires, comme relais de l'encadrement technique. Les ruraux, analphabètes et traditionalistes, en ont besoin pour se familiariser avec les nouveaux modes de faire-valoir et les principes d'une gestion intelligente des revenus familiaux et collectifs.

Enfin la formation et l'organisation pour une vie culturelle saine et équilibrée constituent un facteur d'épanouissement et de cohésion enthousiaste de la société.

Synthèse et problématique

Les détails qui précèdent, fragmentaires et succincts,

avaient un but unique : celui d'illustrer la complexité des problèmes sociaux qui se posent dans la mise en œuvre des projets. L'importance du sujet peut être appréciée par les deux faits suivants :

La sensibilité des populations rurales à un minimum de conditions sociales et économiques d'existence dans les aires d'immigration. Bien que contraintes, par des causes diverses, de partir de leur terroir d'origine, ces populations, d'une part, n'acceptent pas toujours de se diriger vers les terres aménagées, d'autre part, n'hésitent pas à démissionner des périmètres aménagés pour chercher fortune ailleurs. Deux exemples : l'AVV devait installer 720 familles entre 1974 et 1975 ; il n'y eut d'installées que 452 familles, soit un taux de réalisation de 64 %, par contre, on déplore l'installation anarchique de nombreux gros groupements de migrants spontanés, agriculteurs et pasteurs, à l'intérieur du domaine de l'AVV. Les départs? En 1974 et 1975, l'AVV aurait connu un taux de démission de 4 % environ. Entre le 31 mars 1976 et le 31 mars 1977, 19 démissions ont encore été enregistrées. La Vallée du Kou a également connu des désistements. Quant au périmètre sucrier de Ferkessédougou, la baisse du volume souhaitable des ouvriers a nécessité, en 1975-1976, un relèvement des salaires.

Le chiffre élevé des projets de développement, en majorité agricoles et pastoraux, faisant intervenir une proportion élevée de population : en mai 1977, les informations disponibles à l'Unité de Développement Economique du Programme Onchocercose permettent d'affirmer qu'une cinquantaine de projets demanderont, d'une part, un investissement minimal de 375 milliards de F CFA et, d'autre part, le transfert minimum de 1.200.000 personnes dans les prochaines années. Pour ne prendre qu'un seul exemple, l'AVV projette d'installer dans un délai de 15 à 20 ans, 1.000 villages totalisant 550 à 650.000 personnes, avec un investissement financier d'environ 150 milliards de F CFA. C'est dire l'importance économique des projets et la nécessité absolue des mesures d'accompagnement sociales et sanitaires.

L'état actuel des problèmes d'aménagement et de viabilisation sociale de ces projets que nous avons constatés relève de plusieurs raisons. Les responsables nationaux ont, dans certains cas, été sensibles, dès le début, aux facteurs sociaux et sanitaires comme condition d'un succès réel et durable des projets de développement économique et ont prévu un plan d'équipements sociaux. Dans d'autres cas, il a fallu qu'un lot de revendications et de difficultés d'exécution, nées de conditions jugées inacceptables par les travailleurs, contraignent les responsables à envisager la réalisation de ces équipements. Mais, qu'un plan d'équipements soit prévu dès le début des projets ou qu'il résulte de la contrainte des faits, sa réalisation a presque toujours été lente et difficile : difficile parce que les sources de financement répugnent généralement à accorder leurs fonds pour le secteur social dont ils ne voient pas la relation nécessaire avec le succès de l'investissement économique, ou dont ils pensent que, dans tous les cas, c'est un investissement financièrement improductif ; lente parce que, même au cas où des fonds auraient été trouvés pour le plan d'équipements, la réalisation de ce plan tient la queue du plan d'exécution d'ensemble, le secteur directement productif bénéficiant des premières priorités ; parfois, dans l'attente, les fonds alloués aux équipements sociaux sont partiellement ou totalement détournés de leur première destination.

Mais là ne se limitent pas les difficultés de réalisation des

plans d'équipements sociaux : il y a également un problème de modèles, de normes.

En matière d'habitat, deux exemples. Avant l'implantation des villages de style moderne (maisons en dur, quadrillage rectangulaire), s'était posée, en Côte-d'Ivoire, la question de savoir s'il fallait respecter un certain cachet régional, c'est-à-dire, construire le type d'habitat traditionnel des Sénoufo ou bien s'il fallait faire bénéficier cette région septentrionale des mêmes marques de progrès dont le Sud du même pays est aujourd'hui fier. Bien que le thème des « modernistes » l'ait emporté, les autorités du périmètre sucrier ont constaté qu'elles avaient fait des investissements en bonne partie inutiles; le plan avait conçu un style de maison pour célibataires et temporaires, avec seulement une pièce. Les célibataires et les temporaires du périmètre ont purement et simplement ignoré les installations qui leur étaient affectées, préférant retourner, même avec la fatigue d'une fin de journée de labeur, dans le cercle familial du village voisin. A la Vallée du Kou, c'est l'idée d'avoir les habitations aussi proches que possible des exploitations qui a conduit à l'attribution de parcelles d'habitation, réduites, au plus grand nombre. Le résultat, c'est l'exiguïté des cours et les promiscuités malheureuses. Dans les villages de l'AVV, l'option semble être le laisser-faire pour l'habitat traditionnel, avec une amélioration future selon les possibilités du paysan. Là, le visiteur comme le paysan lui-même, cherche vainement le cachet nouveau des villages de « cette grande affaire AVV ». Après trois ans d'installation : rien, ni dans les matériaux, ni dans le style, pas même le paysage d'ensemble où la relative dispersion des cours n'est encore comblée par le rideau de verdure qu'on espérait.

En matière d'école, la Vallée du Kou pratique dans ses écoles le même enseignement classique connu pour son caractère théorique, élitiste, sans contact avec les réalités du milieu et sans rapport avec des préoccupations productives immédiates. Or, la riziculture irriguée est une culture complètement étrangère aux modes d'exploitation traditionnels de ces paysans bobo ou mossi qui ont été engagés sans préparation et sans transition. Un système d'enseignement réfléchi n'aurait-il pas aidé à combler l'écart culturel et à favoriser l'apprentissage technologique des machines? La même considération vaut pour le périmètre sucrier de Ferkessédougou et les villages de l'AVV, où la facilité de la formation sur le tas semble faire oublier l'hypothèse d'un système d'éducation-formation en rapport avec le système de production.

Le déphasage existe également pour la santé : n'est-il pas paradoxal d'une part de croire que c'est par manque d'infrastructures sanitaires suffisantes que les services de soins sont nécessaires, d'autre part, de constater que, même là où il existe un dispensaire, beaucoup ne le fréquentent pas où ne s'y rendent que quand les us et les pratiques traditionnels en matière de santé se sont avérés vains?

La négligence consciente ou inconsciente de certaines catégories sociales et professionnelles dans l'existence et les activités d'ensemble de la société, dénote également un besoin de redéfinition de nouvelles structures et de nouveaux modes d'agencement des éléments des sociétés rurales « en reconstruction » dans les aires de colonisation.

La réalisation des infrastructures sociales pose assurément beaucoup de problèmes.

D'ordre financier : par exemple construire, équiper et faire fonctionner les infrastructures sanitaires qui réalisent les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé demandent la mobilisation de ressources financières considérables.

D'éthique nationale : les populations rurales des projets de développement économique, constitueraient, si elles devaient seules monopoliser les efforts des Etats en la matière, une nouvelle classe privilégiée par rapport au reste de la population rurale des pays.

De modèles, de formules, de normes nouvelles, de plans d'aménagements, d'équipements collectifs, d'organisation sociale et économique, à définir :

un plan d'aménagement de villages qui prévoit les équipements sociaux collectifs indispensables à une vie collective saine, équilibrée et épanouie : santé, éducation, approvisionnement d'eau, éditité, loisirs ;

un système de santé de base qui soit l'affaire de la communauté, parce qu'elle s'y sent associée et y participe effectivement ;

une école qui apporte des connaissances universelles certes, mais aussi une école qui puise son fond intellectuel du patrimoine global du milieu où elle s'insère, une école qui forme à la vie civique et professionnelle de son époque et de son contexte ;

un cadre d'habitat spatialement suffisant pour ses occupants, aménagé et équipé, pour offrir des conditions de vie saines et correctes ;

un cadre de vie sociale qui prenne en compte les besoins élémentaires de toutes ses catégories sociales professionnelles de façon à assurer à tous les conditions minimales de leur éducation, de leur formation, de leurs fonctions professionnelles et sociales ;

une animation pour une auto-organisation et une auto-gestion de la collectivité de façon que celle-ci assure, en collaboration et en coopération intelligentes et conscientes avec les structures d'assistance, sa propre survie et son propre épanouissement.

CONCLUSION

La lutte contre la « cécité des rivières », entreprise dans la région du bassin de la Volta, connaît des résultats entomologiques qui augurent d'une possibilité de contrôle du vecteur infectant. Si cet espoir se confirme, se sont 65.000 km² de terres fertiles et actuellement peu peuplées qui seront ouvertes à une mise en valeur économique, avec la réinstallation d'un volume de population supérieur au million.

L'onchocercose aura cessé d'être un problème de santé publique, une cause de perturbation démographique et un handicap au développement économique des pays concernés qui avaient besoin de leurs terres et de leurs hommes.

Le repeuplement et la mise en valeur sont déjà largement entamés. Ils ont fait apparaître la nécessité d'une promotion sociale et sanitaire des populations, comme condition de leur plein engagement dans la production économique maximale. Ces populations demeurant, par ailleurs, les destinataires finaux légitimes et les alliés nécessaires des actions de développement.